

## **COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 09 MAI 2019**

**Présents :** Roland BOISSIERE, Erik MOUCHEBOEUF, Clément THERY, Frédéric PONS, Denise PEIGNAUD, Julie BARRAL.

**Excusés :**

**Absents :** Hélène NANCIU, Michel MAGNE

**Représentés :** Jean-Pascal MERCIER par Roland BOISSIERE, Myriam BOURNAZEL par Denise PEIGNAUD

**Secrétaire de séance :** Denise PEIGNAUD

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de rajouter la question suivante à l'ordre du jour :

-Dénomination et numérotation des voies et places publiques de la commune

**Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**

### **Ouverture d'une Ligne de Trésorerie Interactive ( DE 2019 15)**

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal d'ouvrir une Ligne de Trésorerie Interactive (LTI) afin de financer les besoins de trésorerie pour les travaux de la station d'épuration de Navacelles. Il présente la proposition de la Caisse d'Epargne pour un montant de **100.000 €** (cent mille euros) sur une durée de un an maximum.

**Voté à l'unanimité.**

### **Dénomination et numérotation des rues, voies et places de la commune de Saint Maurice Navacelles ( DE 2019 16)**

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et places publiques. Il présente la liste des numérotations et dénomination des voies, rues et places établie pour la commune.

**Voté à l'unanimité.**

### **Décision Modificative N°1 BP M14 ( DE 2019 17)**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu d'établir une décision modificative, pour les travaux de menuiseries de l'école, et afin d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

**Voté à l'unanimité.**

### **Décision Modificative N°1 BP M49 ( DE 2019 18)**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu d'établir une décision modificative, pour équilibrer les opérations d'ordre, et afin d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

**Voté à l'unanimité.**

### **Transfert de compétences Eau et Assainissement à la CCL&L ( DE 2019 19)**

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération prise par la CCL&L en date du 14 mars 2019 relative au refus du transfert automatique des compétences Eau et Assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020 prévu par la loi n°2018-702 du 3 août 2018, au profit de la Communauté de communes Lodévois et Larzac, et à l'approbation des transferts de compétence Eau et Assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2021 au profit de la Communauté de Communes Lodévois et Larzac. Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer.

**Voté à l'unanimité.**

**QUESTIONS DIVERSES :**

Problème sur chauffage et éclairage public : problème orage/foudre.

Le Maire  
Roland BOISSIERE